La loi HPST

Par **Kroxigor**, le **15/03/2011** à **09:07**

Bonjour à tous

Je ne sais pas si je poste au bon endroit, je m'en excuses d'avance.
J'aurais voulu avoir votre avis sur la loi HPST (loi hôpital, patient, santé territoire)
Quelle est selon vous la problématique d'une telle loi, quels sont les points positifs, négatifs...

J'attends vos avis, vos idées, vos suggestions) Image not found or type unknown

Par **bulle**, le **15/03/2011** à **11:10**

Bonjour,

Pouvons nous savoir dans quel but vous vous posez des questions sur la loi HPST?
Est ce dans le but d'avoir de l'aide pour un éventuel devoir en protection sociale?
Si vous me répondez oui, je tiens à vous rappeler l'article 7 de la charte du forum:
[url:7v8fnncc]http://forum.juristudiant.com/charte-de-bonne-conduite-a-lire-avant-de-poster-t11.html[/url:7v8fnncc]

7) Concernant les sujets de type devoir donné pour la fac. Nous ne sommes en aucun là pour faire le travail à votre place ! Dès lors, nous ne répondrons à vos questions que si vous montrez que vous avez un minimum travaillé. Pour cela nous exigeons au minimum un plan détaillé et une problématique de votre part avant d'envisager de vous conseiller. Vous mâcher complètement le travail ne serait pas un service à vous rendre de toute façon.
Et une fois le résultat obtenu, il serait courtois de nous informer de la suite de votre devoir. Donner la correction du prof ne coûte rien et nous permet à nous aussi d'avancer (pensez que quelqu'un d'autre peut avoir le même sujet par la suite).

Dans le doute concernant vos intentions, je vous conseille de nous dire d'abord ce que vous vous pensez en détail de cette loi. Ainsi, un éventuel débat pourra s'ouvrir.

Bulle

Par **Camille**, le **15/03/2011** à **13:04**

Bonjour,

:ymdaydream:

Et qu'entend-on par "points positifs et négatifs" ? Positifs et négatifs... pour qui ? Image not found or type unknown

Par **Kroxigor**, le **19/03/2011** à **22:16**

Bonsoir à tous.

Je ne posais pas la question pour un éventuel devoir. Je m'interroge juste sur la pertinence d'une telle loi. Je m'excuse par avance de ne pas avoir plus détaillé ma demande.

Pour moi, la loi HPST est résumée en 4 titres :
- La modernisation des établissements de santé
- L'amélioration de l'accès à des soins de qualité
- La prévention et la santé publique
- L'organisation territoriale du système de santé

1. Moderniser l'organisation de notre système de santé pour permettre un accès aux soins de qualité, identique pour tous

Pour répondre à cette problématique complexe, plusieurs solutions sont envisagées par la loi HPST :
• Adapter la formation des médecins aux besoins des différentes régions
• Répartir les médecins sur le territoire de manière plus efficace, dans le respect de la liberté d'installation
• Assurer pour tous un accès aux professionnels de santé dont ils ont besoin, à l'hôpital comme à la ville.
Mise en place d'une organisation de l'offre de soins :
- ambulatoire en fonction des niveaux de recours et des besoins de santé
Le « premier recours » est la porte d'entrée du système de soins et la garantie de la qualité de la prise en charge dans le parcours de soins9
Le médecin traitant :
- Orientation du patient dans le système de soins et le secteur – médico-social
- Coordination des soins et synthèse de l'ensemble des informations transmises par les autres professionnels de santé
- Prévention et dépistage
Il demeure des difficultés sur certains territoires, ce qui a un impact négatif sur la qualité du service rendu aux patients, identifiées en terme de :
- permanence des soins
- absence de filières de soins organisées

• Renforcer les collaborations entre les filières, permettant ainsi :

- une approche globale de la permanence des soins, en ville, comme à l'hôpital
- d'éviter le recours systématique aux urgences

• Lutter contre les déserts médicaux et à l'absence de lisibilité potentielle des dispositifs

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Mise en place d’un schéma concerté définissant les priorités d’implantation de médecins

2. Prévention et santé publique : un axe particulier développé dans la loi

• L’éducation thérapeutique du patient définie comme une priorité nationale

• L’encadrement de la vente de l’alcool et de tabac (protection des jeunes)

• Création de L’Agence Régionale de Santé (ARS)
Un renforcement du pilotage territorial du système de santé avec pour objectifs :
- Le renforcement de l’encrage territorial des politiques de meilleure adaptation des politiques de santé aux besoins particuliers des territoires
- La simplification du système de santé (décloisonnement sectoriel, cohérence, efficacité des politiques de santé sur un territoire)
Cette loi s’attache à :
- L’accessibilité des soins pour tous au premier rang de ses priorités
- Une meilleure coordination des parcours de soins des patients
- Créer les agences régionales de santé ayant compétence à la fois sur les secteurs hospitaliers, ambulatoires et médicaux social (cohérence et efficience)
- Favoriser une plus grande coopération entre les différents acteurs du système de santé
- L'intégration de la notion « d'éducation thérapeutique du patient » dans le Code de la Santé Publique16
Il existera toujours des marges d’amélioration : c’est le principe même de l’amélioration continue de la qualité.

J'aurais aimé connaître l'avis de professionnels sur la mise en place d'une telle loi. Au final, je crois qu'elle risque de chambouler énormément de chose, et compliquer encore plus le travail des professionnels, sans peut être pour autant éclairer les patients

Par **Camille**, le **20/03/2011** à **10:03**

Bonjour,
Des professionnels de quoi ? Du monde médical ? Sur un forum d'étudiants en droit, vous allez avoir du mal à en trouver. Des professionnels du droit ? Des étudiants, bien que très brillants sur ce forum, ne sont pas encore tout à fait ce qu'on peut appeler des "professionnels" (mais ils le seront sûrement un jour !).
:wink:

Image not found or type unknown

Moi, à titre perso, je dirais qu'en France, on est toujours très forts sur les grandes théories et les grands principes. Or, on constate souvent que ce qui pèche, c'est l'application pragmatique de ces grandes théories et de ces grands principes sur le terrain, qui se heurte souvent au grand défaut qui manque - mais ce n'est pas le seul - : le "nerf de la guerre", bref, "le fric, le pèze, le flouze", autrement dit les moyens pour mettre tout ça en oeuvre, alors que dans d'autres pays, on évite de bâtir de grandes "usines à gaz", notamment dans les pays à structure fédérale, où l'on privilégie les décisions des acteurs à l'échelon local, souvent beaucoup plus pragmatiques (et on y constate que, sur le long terme, ces décisions sont plus

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

ou moins similaires et, en tout cas, assez cohérentes entre elles).

Et, dans ce domaine comme dans d'autres, en France on a souvent tendance à penser qu'on peut avoir le beurre et l'argent du beurre…
:ymdaydream:

Image not found or type unknown

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés